

Décembre 2008 – Info TRAFFIC N°9

Info

TRAFFIC

Lettre d'information sur le commerce de la faune et de la flore sauvages

Sommaire

TRAFFIC est le réseau de surveillance du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages.

Sa mission est de s'assurer que ce commerce ne menace pas la conservation de la nature.

TRAFFIC

le réseau de surveillance du commerce de vie sauvage

est un programme conjoint de



En bref

La 9ème session de la Conférence des Parties de la CDB
La COMIFAC avait rendez-vous à Bangui
Un pas en avant pour la conservation de *Prunus africana*
Vente d'Ivoire : feu vert pour la Chine

TRAFFIC : un nouveau programme en Afrique centrale

Quelles priorités et objectifs pour TRAFFIC ?
Un programme pour compléter et renforcer nos actions de terrain
Vers la fédération des initiatives de gestion des ressources transfrontalières partagées
Pour une approche sous régionale de la problématique 'viande de brousse'
Vers un renforcement de la législation faunique au Cameroun
Commerce des éléphants : premiers pas pour une mise en œuvre effective d'ETIS en Afrique centrale
Commerce du bois en Afrique centrale et définition de la légalité du commerce des produits de bois

Saisies et poursuites

La 9ème session de la Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique : quoi de neuf sur l'utilisation et le commerce des espèces sauvages et des ressources naturelles en Afrique centrale ?

Roland Melisch, TRAFFIC International, coordinateur du programme global

Trois décisions importantes, ayant un impact immédiat, retiendront ici notre attention :

■ **La Décision IX/3 sur la stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP)** : les Parties ont entre autres demandé au Secrétariat exécutif, en collaboration avec les autres organisations pertinentes, de développer une trousse à outils pratique et facile d'utilisation, qui décrit *inter alia* les outils et expériences qui peuvent aider l'application nationale, sous régionale et régionale de la stratégie. Le rapport du secrétariat exécutif sur la conservation des plantes de la CDB fait référence à une partie très pratique, à savoir comment renforcer l'utilisation durable des plantes aromatiques et médicinales et comment éviter la sur-exploitation. Ce rapport réfère au standard ISSC-MAP (www.floraweb.de/map-pro) développé par le groupe de spécialistes des plantes médicinales de l'UICN, l'agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN), le WWF-Allemagne et TRAFFIC.

■ **La Décision IX/5 sur la biodiversité forestière** presse les Parties de s'attaquer en priorité aux menaces anthropiques majeures sur la biodiversité forestière, incluant l'utilisation non réglementée et non durable des produits forestiers et des ressources (dont la chasse et le commerce non durable de la viande de brousse et leurs impacts sur les espèces non cibles). Les Parties sont aussi pressées de s'intéresser aux obstacles à la gestion durable des forêts, tels que le manque d'accès au marché pour les produits forestiers à valeur ajoutée originaire de forêt gérée durablement. Elles sont aussi invitées à renforcer la gouvernance et le contrôle des lois forestières à tous les niveaux, de prendre des mesures législatives et non législatives efficaces, pour empêcher la collecte et le commerce, en violation des législations nationales des ressources et produits forestiers, et contribuer aux efforts bilatéraux, régionaux et internationaux à cette fin.

■ **La Décision IX/12 sur l'accès aux ressources génétiques** et le partage des avantages résultants de leur utilisation (APA) a souligné que les Parties n'ont pu se mettre d'accord sur un texte final contraignant sur le régime de l'APA, qui cependant, propose une feuille de route pour y arriver d'ici la CdP10 au Japon.

En parallèle à la réunion de la Convention, l'initiative germano-néerlandaise sur le développement des capacités APA a présenté les résultats atteints, et a décrit comment les efforts de cette initiative peuvent être élargis. Différentes pistes ont été avancées (échanges d'expériences, études régionales contextuelles, soutien aux négociateurs africains dans réunions de la CDB) et les résultats des ateliers des parties prenantes à Windhoek, Nairobi et Marrakech ont été partagés avec les participants. Un intérêt spécial a été porté aux cas des produits forestiers non ligneux (PFNL) de Teff, une plante grasse

éthiopienne, et au prunier d'Afrique *Prunus africana* utilisé à but médicinal et inscrite à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Pour plus d'infos, cf. <http://www.abs-africa.info/>, <http://www.cbd.int/> et info TRAFFIC n°5, page 9.

La COMIFAC avait rendez-vous à Bangui

Germain Ngandjui, TRAFFIC Afrique centrale, Responsable du bureau

La 5ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC (Commission des forêts d'Afrique centrale) s'est tenue le 11 septembre dernier à Bangui en République Centrafricaine. Cette session a été précédée du 9 au 10 septembre par la réunion des experts. Une centaine de participants issus des huit pays membres - Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo (RDC) et Tchad - a pris part aux travaux auxquels ont été associés des représentants des organisations et bailleurs de fonds.

Suite à la réunion des experts, les Ministres, réunis à huis clos, ont pris 17 Résolutions, parmi lesquelles :

■ la libération des postes des cadres statutaires de la COMIFAC (Secrétariat Exécutif, Secrétariat Exécutif Adjoint, Directeur Administratif et Financier..) à compter du 26 octobre 2008, date de la tenue de la Conférence extraordinaires de la COMIFAC prévue à Brazzaville ;

■ l'adoption des documents validés en novembre 2007 à Libreville par la 6ème CEFDHAC (Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique centrale) notamment les statuts, le règlement intérieur, le dispositif organisationnel et la convention de collaboration entre la COMIFAC et la CEFDHAC ;

■ la validation du Projet de directives sous-régionales sur la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique centrale, du Projet d'accord sur le Contrôle forestier en Afrique centrale et de la feuille de route sur le processus d'harmonisation des politiques forestières en Afrique centrale à compter du 26 octobre 2008 après la contribution préalable de tous les pays membres. De plus, il a été recommandé d'élaborer des directives sous-régionales sur la gestion durable des PFNL d'origine animale en Afrique centrale.

En marge du Conseil, la convention de collaboration entre la Fondation TNS (Trinationale de la Sangha) et les trois pays concernés par la Fondation (Cameroun, RCA et Congo) a été signée.

La prochaine session ordinaire du conseil des Ministres de la COMIFAC se tiendra en 2010 en RDC.

Au Mont Kilum, Cameroun, un fermier local récolte l'écorce de l'arbre *Prunus africana*, utilisée à des fins médicinales



Secrétaire exécutif de la CDB, Ahmed Djoghlaoui, s'adressant aux participants de la 9ème session de la Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique



©WWF-Caromi/Sandra Mbanefo Obiang

Un pas en avant pour la conservation de *Prunus africana*

Le groupe de travail sur *Prunus africana* a été établi à la 16ème session du Comité pour les plantes de la CITES (Lima, 3-8 juillet 2006) pour aider les sept pays (Burundi, Cameroun, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, Kenya, Madagascar, République de Tanzanie) à appliquer les recommandations résultant de l'étude du commerce important de cette espèce. Les représentants africains du Comité pour les plantes de la CITES, Ms Khayota et Mr Hafashimana ont été désignés co-présidents du groupe de travail.

Dans ce cadre, un atelier s'est déroulé du 8 au 11 septembre 2008 à Naivasha (Kenya) sous l'égide de la CITES et avec l'aide du Kenya Wildlife Service (KWS) et du Muséum national du Kenya (NMK).

L'objectif de cet atelier de travail était de :

- renforcer les capacités des autorités scientifiques et de gestion de la CITES des sept pays prioritaires. Les points clés parcourus au cours de cet atelier ont couvert les avis de commerce non préjudiciables, la collecte de données de référence, la formulation de quotas et le développement de techniques de gestion ;

- soutenir le développement de canaux de communications et de mécanismes de coopération entre les autorités en charge de l'application de la CITES dans les pays prioritaires de l'aire de répartition, les pays importateurs, le Comité pour les plantes de la CITES et le Secrétariat de la CITES.

La tenue de cet atelier a été rendue possible grâce à des contributions financières généreuses de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne. Le Secrétariat de la CITES, TRAFFIC et le programme MIKE (Monitoring of Illegal Killing Elephant) UICN-CITES ont fourni des ressources et une assistance logistique. Les participants de cet atelier représentaient les autorités scientifiques et de gestion CITES des pays de l'aire de répartition identifiés comme 'très préoccupants', des pays importateurs et des compagnies importatrices/exportatrices.

Source : Rapport résumé de l'atelier sur l'application des recommandations de l'étude du commerce important de *Prunus africana* (traduit de l'anglais).

Vente d'ivoire : feu vert pour la Chine

Amélie Knapp, TRAFFIC Europe, Chargée de programme

En juin 2007, le feu vert a été donné pour la vente d'ivoire en une seule fois, permettant au Botswana, à la Namibie, à l'Afrique du sud et au Zimbabwe à procéder à une vente unique d'un total de 108 tonnes d'ivoire appartenant aux gouvernements. À la 57ème

réunion du Comité permanent en juillet 2008, il a été décidé que la Chine pouvait prendre part à la vente aux enchères comme acheteur potentiel.

La demande de commerce d'ivoire d'éléphant d'Afrique avait été



©WWF-Cannon/Martin Harvey

approuvée à l'origine à la Conférence des Parties de la CITES en 2002 et ensuite modifiée pour inclure les nouvelles conditions à la réunion de 2007.

Le Comité permanent a décidé de désigner la Chine en tant qu'acheteur de cette vente d'ivoire en une seule fois. Pour obtenir cette autorisation, la Chine a dû convaincre la CITES qu'elle a mis en place des mesures adéquates pour gérer les ventes réglementées et lutter contre le commerce domestique illégal d'ivoire.

La Chine rejoint maintenant le Japon pour faire une offre à la vente en une seule fois. Les quantités suivantes d'ivoire brut ont été approuvées : Botswana : 43,7 tonnes, Namibie : 9,2 tonnes, Afrique du Sud : 51,1 tonnes, et Zimbabwe : 3,8 tonnes.

La CITES a interdit le commerce international de l'ivoire en 1989. En 1997, reconnaissant que certaines populations d'éléphants de l'Afrique australe étaient saines et bien gérées, elle a autorisé le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe à procéder, en 1999, à la vente en une fois de 50 t d'ivoire au Japon. Après cet événement, le commerce illégal d'ivoire a en effet décliné pendant les cinq années qui ont suivies, comme le démontre l'analyse globale des dossiers de saisies d'ivoire du système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS), le système formel de suivi de la CITES pour traquer le commerce illégal d'ivoire.

Des ventes légales d'ivoire comme celle réalisée en 1999 et celle qui se déroulera fin 2008, sont sujettes à des conditions strictes. L'ivoire des stocks existants provient d'éléphants morts de causes naturelles ou éliminés sélectivement comme animaux posant des problèmes. Tous les produits de la vente seront utilisés exclusivement pour la conservation de l'éléphant et pour les communautés locales vivant près des éléphants. La première vente en une seule fois a permis de réunir 5 millions d'USD pour la conservation de l'éléphant.

À la 14ème CdP de la CITES en 2007, les Etats africains de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique se sont mis d'accord qu'après ces envois, aucune nouvelle proposition de ventes de ces quatre pays ne sera examinée par la CITES durant une période de neuf ans qui commencera dès que les nouvelles ventes auront été réalisées.

Les éléphants d'Afrique *Loxodonta africana* sont de nouveau au cœur de l'actualité de la CITES



TRAFFIC en Afrique centrale

Ca y est. C'est fait ! TRAFFIC développe enfin une base opérationnelle et un programme pour l'Afrique centrale. De nombreuses années auront certes été nécessaires pour aboutir cette année à l'ouverture d'un bureau sous régional à Yaoundé (Cameroun). Ce 9^{ème} numéro d'Info TRAFFIC profite donc de cette occasion pour présenter les grandes lignes de ce nouveau programme en Afrique centrale et pour souligner son intégration aux programmes de conservation existants dans la sous région, notamment ceux de ses partenaires 'naturels' que sont le WWF et l'UICN. Au-delà de la présentation des sujets traités par TRAFFIC en Afrique centrale (bois tropicaux...), ce numéro est d'abord l'occasion pour la nouvelle équipe en place de présenter leurs premières actions, que ce soit en matière de renforcement de l'application du programme ETIS (système d'information sur le commerce des éléphants) au Cameroun et en République démocratique du Congo ou de gestion durable et légale des ressources naturelles renouvelables ('viande de brousse') en Afrique centrale. Bienvenu à ce nouveau programme.

Afrique centrale : quelles priorités et objectifs pour TRAFFIC ?

**Steven Broad, TRAFFIC International,
Directeur Exécutif**



L'équipe du bureau TRAFFIC en Afrique centrale (de gauche à droite) : Henriette Bikie, chef de projets 'viande de brousse'; Germain Ngandjui, Responsable du bureau TCAF; Hortance Manjo, assistante administrative et financière

Déjà établi avec succès depuis 1991 en Afrique australe et orientale, TRAFFIC n'avait jusqu'à mai 2008, aucune représentation en Afrique francophone. C'est maintenant chose faite, grâce notamment au soutien permanent du WWF et de l'UICN pour l'ouverture d'un bureau TRAFFIC en

Afrique centrale. Basé à Yaoundé, ce nouveau bureau est la concrétisation de plusieurs années de consultations avec les instances nationales et internationales concernées, qui ont exprimé leur soutien au développement d'un programme TRAFFIC dans la sous région.

L'objectif central des activités de TRAFFIC est de contribuer aux priorités relatives au commerce des espèces sauvages de ses partenaires. Sa vision est celle d'un monde dans lequel le commerce des animaux et des plantes sauvages est géré durablement sans porter atteinte à l'intégrité des systèmes écologiques et de façon telle que cela contribue de manière significative aux besoins humains, soutienne les économies locales et nationales et aide à motiver les engagements pour la conservation des espèces sauvages et de leur habitat.

Les objectifs et activités de TRAFFIC en Afrique centrale (TCAF) s'inscrivent dans le cadre de cette mission globale à travers une démarche constructive et une collaboration efficace avec le Secrétariat de la CITES (avec qui il travaille depuis 30 ans), les gouvernements, les organisations professionnelles, les institutions scientifiques, des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé, les représentants de la société civile et de nombreux autres partenaires dont la Commission de Sauvegarde des espèces de l'UICN. Eu égard aux enjeux de conservation et aux défis immenses qui se posent en Afrique centrale, le programme TCAF a défini ses priorités en complémentarité et en soutien avec d'autres

programmes existants, notamment ceux des organisations partenaires, le WWF et l'UICN, mais aussi en fonction des priorités retenues par les initiatives nationales, régionales et internationales oeuvrant pour la conservation des forêts et de leurs ressources fauniques notamment la COMIFAC, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), le Projet de Partenariat pour la Survie des Grands Singes (GRASP), les stratégies sous-régionales, les plans d'actions nationaux, etc. Afin d'intégrer au mieux la dimension sous-régionale des problématiques de conservation, TRAFFIC a donc fait le choix de focaliser ses efforts sur 8 des 10 pays de la COMIFAC (Cameroun, Tchad, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Gabon, Congo, et Saô Tomé & Principe) où il aidera à la mise en œuvre effective du plan de convergence de la COMIFAC.

Les priorités de TRAFFIC concernent des objectifs de conservation dans le domaine de l'exploitation durable et légale des espèces sauvages menacées et des ressources naturelles renouvelables, en particulier dans les zones à haute valeur de conservation, et dans le domaine du renforcement d'une coopération régionale et internationale nécessaire. Ainsi, le renforcement et la mise en œuvre de mesures nationales législatives, réglementaires et administratives permettant d'assurer le contrôle efficace de l'exploitation des ressources de faune et de flore sauvages dans la région, le renforcement de la gouvernance et de la traçabilité du commerce international des bois tropicaux, le développement et l'application des plans d'actions pour une gestion et une conservation durables de ces ressources naturelles ('viande de brousse...'), l'application des dispositions de la CITES (spécimens d'éléphants, grands singes, *Prunus africana*...), la collecte et l'analyse des informations fiables sur les espèces commercialisées et leur exploitation, le renforcement des capacités des acteurs impliqués, ainsi que leur information et sensibilisation, sont autant d'exemples des centres d'intérêts et d'activités futures de TRAFFIC dans la sous région.

TRAFFIC remercie pour son soutien les programmes d'Afrique centrale de l'UICN et du WWF (USA, France, Allemagne et Pologne), le Secrétariat de la CITES, les gouvernements allemand et français, ainsi que la COMIFAC, qui au nom des gouvernements qu'elle représente, a exprimé dès 2003, son soutien total à l'établissement d'un programme TRAFFIC en Afrique centrale.

Un programme pour compléter et renforcer nos actions de terrain

Martin Tchamba, WWF Cameroun, Directeur technique

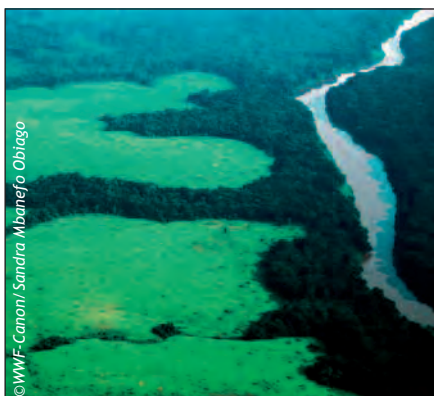
Avec une croissance démographique annuelle de 2% à 3%, et l'agriculture de subsistance qui reste la principale source de revenus et d'alimentation pour la majorité des personnes, les activités telles que l'agriculture, l'exploitation du bois, le braconnage, l'exploitation minière et pétrolière ont un impact direct sur les forêts et la faune sauvage, et sur les populations humaines qui en dépendent. Les conflits et les maladies, les problèmes de gouvernance, l'insuffisance des capacités en matière de gestion des forêts, l'insuffisance des financements et le manque de sensibilisation sont autant de facteurs qui contribuent à aggraver la situation. La construction des routes forestières par les exploitants forestiers demeure un problème majeur, facilitant la pénétration des braconniers dans les endroits les plus reculés, entraînant une augmentation du phénomène du braconnage et une surexploitation des espèces vulnérables (grands singes, éléphants, panthères...). Le défi de la conservation sera encore plus important avec l'augmentation de la demande pour le bois et les ressources forestières de la région.



Les gorilles d'Afrique centrale sont un des symboles de la faune sauvage menacée d'Afrique centrale, notamment à cause de leur commerce

Face à ces fléaux, les populations locales, gouvernements, ONG nationales et internationales se mobilisent. Comme dit un vieil adage africain 'une seule main ne peut nouer un nœud' ! Aucune organisation ne peut toute seule atteindre les objectifs de conservation en Afrique centrale. La conservation des espèces sauvages menacées est au centre des préoccupations du WWF qui accueille donc avec beaucoup de satisfaction l'établissement d'une base opérationnelle de TRAFFIC dans la région. Le WWF renouvelle sa détermination à œuvrer aux côtés de TRAFFIC, dont le nouveau programme contribuera à compléter et renforcer les actions de terrain déjà entreprises dans la sous-région pour la sauvegarde des espèces menacées.

Main dans la main, WWF et TRAFFIC travailleront avec les autres parties prenantes pour faire face à la problématique de la viande de brousse en Afrique centrale, établir une base de données et des mécanismes de partage des informations sur le 'phénomène' de viande de brousse, susciter et faciliter l'engagement des partenaires en Afrique et les autres parties prenantes dans la lutte contre le braconnage et le commerce illégal de la faune sauvage et l'exploitation illégale du bois, et promouvoir une approche intégrée dans la prise de décision, le montage de projets et les actions.



Vers la fédération des initiatives de gestion des ressources transfrontalières et partagées

Cléto Ndikumangenge, UICN-PACO (Programme Afrique Centrale et Occidentale), Coordonnateur du Programme de Conservation des forêts pour l'Afrique centrale et Occidentale

Le commerce illégal et non durable d'espèces sauvages menacées aux niveaux national, régional et international compte parmi les nombreuses menaces qui pèsent sur la biodiversité.

L'Afrique centrale présente un enjeu majeur pour la CITES car, malgré l'engagement affiché de tous les pays de l'espace COMIFAC à gérer durablement leurs ressources forestières, on y constate de nombreux dysfonctionnements dans l'élaboration des stratégies nationales et la mise en œuvre de la Convention. La réalisation d'un programme de TRAFFIC dans la région permettra aux Parties de l'Afrique centrale de renforcer leurs capacités et leurs moyens d'action.

Ce programme agit actuellement comme un organe fédérateur car il permet de renforcer les synergies avec les autres programmes mis en œuvre par d'autres partenaires (Paysages et moyens d'existence, le Programme Régional pour l'Environnement en Afrique centrale - CARPE, MIKE...) et permet également de mieux comprendre les enjeux liés au commerce de certains produits forestiers et fauniques entre l'Afrique centrale francophone et l'Afrique de l'Est anglophone.

En outre, TRAFFIC apportera un appui permanent qui contribuera, avec d'autres partenaires, à soutenir l'action menée par les Parties de la région en faveur de la conservation de leurs ressources naturelles - notamment en matière de génération de l'information et de sensibilisation, tant chez elles qu'auprès des institutions partenaires de la CITES dans la région. De plus, il représente un appui précieux à la COMIFAC dont il contribue à la mise en œuvre du Plan de Convergence à travers une gestion concertée des ressources des forêts de la région, notamment la gestion transfrontalière des produits forestiers et fauniques.

L'expérience, le savoir et le savoir-faire de TRAFFIC sur le commerce et l'utilisation des animaux et des plantes sauvages seront donc un plus apprécié pour atteindre des changements nécessaires en matière de gouvernance du commerce des espèces sauvages et, d'une façon plus générale, dans l'approche des problématiques liées au commerce des espèces sauvages et des ressources naturelles de la sous région.

C'est pourquoi l'UICN-PACO se félicite au nom de tous ses membres et partenaires de l'ouverture d'un bureau TRAFFIC à Yaoundé, est fier d'héberger ce bureau, et renouvelle son soutien au développement de ce programme en Afrique centrale.

Clairières de termitaires et forêts au nord-est du Zaïre, République démocratique du Congo

Pour une approche sous régionale de la problématique 'viande de brousse'

Henriette Bikie, TRAFFIC Afrique centrale, Chef de projets 'viande de brousse'

L'exploitation non durable de la 'viande de brousse' soulève de nombreux problèmes liés à la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la conservation de la biodiversité. En effet, une telle exploitation constitue une menace à long terme pour la flore et la faune sauvages menacées, mais elle reste aussi souvent la seule source de revenus et de protéines des populations rurales. Il est donc devenu indispensable de trouver des voies et des moyens pour développer une approche globale à l'échelle sous régionale prenant en compte l'ensemble des dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles.

Un chasseur ramène le singe qu'il a tué à son village au Gabon, Afrique centrale

Certes, différentes initiatives et actions ont déjà été lancées dans cette perspective (voire *Info TRAFFIC* n°8), mais force est de constater que le plus souvent elles restent isolées et/ou non confirmées à l'échelle nationale ou sous régionale, nombreuses d'entre elles n'ayant pu réellement aboutir et/ou tout simplement être mise en œuvre sur le terrain.

C'est dans ce contexte que TRAFFIC a initié cette année un projet global en Afrique centrale pour réduire le plus possible, et à long terme, les menaces d'un commerce non durable et illégal de la 'viande de brousse'. L'approche de TRAFFIC consiste notamment à, en synergie avec les initiatives et les projets existants, essayer de définir un système d'aide aux décideurs en collaboration avec toutes les parties prenantes (gouvernements, conservation, science, alimentation, santé, civil...) et à promouvoir un système d'information du suivi fournissant une vision globale de l'exploitation de la viande de brousse à travers divers indicateurs. Dans cette perspective, TRAFFIC s'est fixé comme objectif de contribuer (i) à l'amélioration de la connaissance et la compréhension du rôle que joue la faune dans la sécurité alimentaire et dans les moyens de subsistance des personnes vulnérables (ii) à la mise en place d'un système d'aide à la décision basé sur un système de suivi de l'utilisation et du commerce de la viande de brousse, (iii) à l'identification et au soutien du développement de modèles de projets pour aider toutes les parties prenantes à promouvoir des mesures incitatives positives, y compris dans l'approvisionnement en 'viande de brousse', et (iv) en recherchant l'efficacité des approches réglementaires en matière d'utilisation et de commerce de la 'viande de brousse'.

Ce projet s'inscrit donc en adéquation avec de nombreux axes stratégiques du Plan de Convergence de la COMIFAC, et vise notamment à soutenir les plans d'actions nationaux existants et relatifs au commerce de la viande de brousse développés par le Groupe de Travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse.

Vers un renforcement de la législation faunique au Cameroun

Henriette Bikie, TRAFFIC Afrique centrale, Chef de projets 'viande de brousse'

Le 12 août 2008, s'est tenu à Yaoundé l'atelier national sur le renforcement de la législation faunique. Cet atelier a été organisé conjointement par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le WWF-Cameroun et le Programme TRAFFIC Afrique centrale (TCAF). Malgré les dispositions légales en vigueur, les ressources naturelles sont pillées. Les raisons de cette escalade sont d'ordre juridique et institutionnel ainsi que d'ordres socio-économique et culturel. La mauvaise application des règles et procédures légales en vigueur visant à assurer une mise en œuvre efficace et sans heurt de la réglementation n'a jamais atteint les objectifs escomptés. Ceci peut s'expliquer par :



- la compréhension limitée des lois, règlements et procédures en vigueur par les autorités chargées de constater les infractions à la réglementation forestière et faunique ;
- la faible implication des communautés locales responsables de l'exploitation non durable ;
- les divergences de vue quant à l'interprétation des textes en vigueur en matière de répression des infractions à la loi forestière et faunique ;
- les problèmes de partage des informations entre les différentes administrations chargées d'appréhender des contrevenants et de la répression des infractions.

Cet atelier a permis de promouvoir un dialogue multi acteurs et un échange d'idées et d'expériences pour une bonne application de la législation en vigueur. Dans la même perspective, les participants ont identifié les défis liés à l'application de la législation faunique à partir des expériences de chaque province afin de réviser la législation forestière, d'arrimer celle-ci au code de procédures pénales et d'harmoniser les documents de base de travail. D'autre part, des synergies d'actions aux niveaux national et international à travers la collaboration entre les acteurs (Ministère de la justice - MINJUSTICE, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation - MINATD, Ministère des Forêts et de la Faune - MINFOF, Ministère de la Défense - MINDEF, Délégation Générale de la Sûreté Nationale - DGSN, Ministère des Finances - MINFI, TRAFFIC, CITES,...) ont été identifiées pour une amélioration du respect de la législation faunique.

Enfin, l'atelier s'est terminé avec l'adoption d'un plan d'action relatif au renforcement de la législation forestière qui y a été élaboré.

Commerce des éléphants : premiers pas pour une mise en œuvre effective d'ETIS en Afrique centrale

**Germain Ngandjui, TRAFFIC Afrique
centrale, Responsable du bureau**

En 1997, la 10^{ème} session de la Conférence des Parties à la CITES a établi un mandat pour le suivi du commerce illicite des produits d'éléphants. La Résolution Conf. 10.10 (Rev. CdP14) - Commerce des spécimens d'éléphants - demande notamment l'établissement d'un système global international pour suivre le commerce illicite des spécimens d'éléphants, plus connu sous le nom d'ETIS (Elephant Trade Information System).

Toutes les Parties sont donc invitées à fournir au Secrétariat de la CITES des informations sur les saisies et les confiscations d'ivoire ou d'autres spécimens d'éléphants en remplissant un formulaire par saisie ou par affaire. TRAFFIC, le programme conjoint du WWF et de l'UICN - Union internationale pour la conservation de la nature - est en charge de la gestion et de la coordination d'ETIS.

Mais la qualité d'un système dépend avant tout de la qualité des informations envoyées par les Parties. La participation active des Parties est donc nécessaire pour le bon fonctionnement d'ETIS, permettant par là même d'analyser au mieux et comprendre les niveaux et tendances (ainsi que leurs variations) du commerce illégal de spécimens d'éléphants.

Le dernier rapport ETIS de TRAFFIC souligne que le Cameroun et la République démocratique du Congo font partie des cinq pays les plus lourdement impliqués dans le commerce illicite de l'ivoire. Le rapport décrit notamment que moins de 5% des cas de saisies réalisées dans le monde et impliquant ces deux pays sont effectivement rapportés par les autorités (ou ONG) camerounaises et congolaises à ETIS.

TRAFFIC, avec le soutien du Secrétariat de la CITES et de l'Union européenne, a donc organisé des ateliers de formation ETIS destinés aux acteurs du Cameroun et de la République démocratique du Congo en charge de la lutte contre la fraude et le commerce illégal d'espèces sauvages menacées.

La formation ETIS avait cinq principaux objectifs, à savoir (i) permettre une bonne compréhension de base des concepts de la CITES, (ii) mieux comprendre les enjeux de conservation nationaux par rapport à la problématique éléphants, notamment à travers l'élaboration et/ou la révision des stratégies nationales pour la conservation des éléphants, (iii) permettre une bonne compréhension et une bonne évaluation des concepts ainsi que des méthodes d'ETIS, (iv) encourager le développement d'une stratégie nationale, de réseaux et de protocoles efficaces pour la mise en place d'ETIS à une échelle nationale et enfin (v) renforcer les relations entre la CITES et les agents nationaux d'ETIS.

Ces ateliers s'inscrivent dans une démarche plus globale visant à (i) une prise de conscience effective des autorités en charge de la surveillance et du contrôle du commerce des produits fauniques des problèmes liés au commerce illégal de l'ivoire et d'autres produits d'éléphants au Cameroun, (ii) une plus large contribution de leur part au bon fonctionnement d'ETIS et (iii) à la prise en compte effective par le Cameroun et la RDC des dispositions (Résolutions, Décisions) de la CITES dans leurs stratégies de conservation, leurs législations et réglementations afin que ces pays soient en adéquation complète avec leurs engagements internationaux.

Atelier de formation ETIS, Kribi (Cameroun)

Cet atelier a réuni des représentants des institutions étatiques (MINFOF, Douanes), d'ONG (LAGA - The Last Great Ape Organisation, WWF et TRAFFIC) et du programme MIKE impliqués dans la lutte contre le braconnage et le commerce illégal de spécimens de l'éléphant d'Afrique. Cet atelier s'est tenu du 03 au 05 juin 2008 à Kribi.



Atelier de
formation ETIS
à Kribi
au Cameroun

Après une allocution d'ouverture faite tour à tour par le Représentant de TRAFFIC International, le Directeur Régional de l'UICN, le Directeur Régional de WWF-CARPO et le Représentant du Directeur de la Faune et des Aires Protégées du MINFOF, l'atelier a permis de nombreuses discussions à la suite de présentations relatives à la stratégie nationale de la gestion de l'éléphant, la CITES et la problématique 'éléphants', les saisies et autres produits d'éléphants au Cameroun, l'analyse d'ETIS, l'utilisation des formulaires ETIS, et la mise en œuvre d'ETIS au Cameroun.

Cet atelier a contribué à une meilleure compréhension des concepts de la CITES, des enjeux de conservation nationaux liés à la problématique éléphants (notamment à travers la révision de la stratégie nationale pour la conservation des éléphants), des concepts ainsi que des méthodes d'ETIS.

Il a aussi permis à chacun des participants de mieux apprécier la nécessité d'une approche coordonnée et participative notamment au niveau des différentes administrations concernées. Les

discussions de fonds sur la problématique de conservation des éléphants, et plus particulièrement sur la mise en œuvre d'ETIS au Cameroun, ont permis de dresser des premières recommandations générales. Il convient maintenant de les préciser pour passer à la mise en œuvre effective d'un plan d'actions, dont une première ébauche a été suggérée par TRAFFIC aux participants. En effet, cet atelier doit être compris comme une étape permettant d'encourager l'actualisation et le développement d'une stratégie nationale de réseaux et de protocoles efficaces pour la mise en place d'ETIS au niveau national.

A l'issue des travaux, le programme TRAFFIC Afrique centrale s'est proposé de contribuer à la mise en place effective d'un réseau ETIS au Cameroun et d'apporter son soutien à la révision de la stratégie nationale de conservation de l'éléphant.

Atelier de formation ETIS, Kinshasa (République démocratique du Congo)

Cet atelier s'est tenu à Kinshasa, du 27 au 29 août 2008, sous le haut patronage du Ministère de l'environnement, Conservation de la nature et Tourisme.

Les vingt trois participants à l'atelier représentaient des institutions publiques congolaises chargées de l'application de la loi faunique, à savoir le Ministère de l'environnement, de la Conservation de la nature et du Tourisme (MECT), l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques (IJZB), la Direction des Ressources fauniques et Chasse (DRFC) et l'Office des Douanes et Accises (OFIDA) ainsi que des ONG et autres structures nationales (HUMANITAS) et internationales (WWF, UICN, African Wildlife Foundation, CARPE, MIKE, Lukutu Wildlife Research Project, COMIFAC, le Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD) impliquées dans la mise en œuvre des programmes et projets de conservation de la biodiversité.

Les allocutions d'ouverture des représentants du Programme TRAFFIC Afrique centrale, de l'UICN, du WWF, de l'ICCN et du MECT ont notamment rappelé la nécessité du bon fonctionnement du programme ETIS en RDC pour apporter des informations pertinentes afin d'aider le gouvernement dans ses décisions en matière de lutte contre le commerce illégal d'ivoire



© J.F. Lagrot

Ivoire en République démocratique du Congo

et l'importance de l'élaboration préalable d'un plan d'actions pour la mise en œuvre effective du programme ETIS en RDC.

Une série de présentations a permis d'apprécier les enjeux de conservation de l'espèce, de mieux comprendre les enjeux et l'importance d'ETIS et l'intérêt de participer activement à son bon fonctionnement. Sur la base des problèmes identifiés, les participants ont donc proposé un plan d'actions pour la mise en œuvre effective d'ETIS en République Démocratique du Congo. Ce plan s'articule autour de quatre objectifs, à savoir :

- la désignation, au sein de l'ICCN, du responsable chargé de l'animation du réseau ETIS ;
- la diffusion de l'information sur ETIS aux institutions concernées ;
- l'envoi à ETIS des données sur les saisies d'ivoire et autres produits d'éléphants en RDC ;
- l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la protection de l'éléphant.

Commerce du bois en Afrique centrale et définition de la légalité du commerce des produits de bois

Chen Hin Keong, TRAFFIC International, Conseiller pour le commerce du bois

Le bassin du Congo est le second plus grand bloc forestier dans le monde couvrant plus de 172 millions d'hectares. Cette forêt apporte des bénéfices et des revenus vitaux dans la région. En 2006, l'Afrique, dans son ensemble, a exporté 2,6 millions de m³ de produits forestiers vers la Chine pour une valeur de 737 millions USD (569 millions EUR). En 2006, l'industrie du bois au Gabon représentait en moyenne 29% de toutes les exportations de bois d'Afrique dans le monde et 40% des grumes exportées. Le marché le plus important de grumes du Gabon était la Chine avec environ 800 000 m³ suivi

Atelier de formation ETIS à Kinshasa en République démocratique du Congo



de l'Europe avec environ 400 000 m³. Cette même année, le marché le plus important pour les grumes de la République du Congo était la Chine, important plus de 350 000 m³, et l'Europe avec environ 250 000 m³ (Canby *et al.*, 2007).

Cette forêt abrite des éléphants forestiers, les grands singes et plus de 12 millions de personnes qui en dépendent. Les nouvelles lois forestières, accompagnées de conditions de gestion rigoureuses et spécifiant que les populations locales sont impliquées dans les processus décisionnels de gestion et d'utilisation des terres, sont aujourd'hui en place en RCA (1990), au Cameroun (1994), en République du Congo (2000), au Gabon (2001) et en RDC (2002). Dans la région, des millions d'euros de revenus sont perdus chaque année du fait des faibles réglementations de la production et du commerce du bois - e.g. en 2002, les pertes du Cameroun étaient estimées à 5,3 millions USD (4,1 millions EUR), le Gabon à 10,1 million USD et la République démocratique du Congo à 4,6 millions USD, soit 3,6 millions EUR (Banque mondiale et le WWF Forest Alliance, 2002). L'application de ces nouvelles lois est un véritable défi et les prélèvements non durables, souvent illégaux, de produits forestiers ne faiblissent pas (Greenpeace, 2007).

La transformation de la production et le commerce des produits forestiers requièrent la mise à disposition d'incitations du marché pour des produits forestiers dont la légalité a été vérifiée et de source durable. Les consommateurs des marchés japonais, chinois, d'Amérique du Nord et de la plupart des pays d'Europe demandent de plus en plus des produits qu'ils associent à une bonne image citoyenne. Saisir cette opportunité du marché demande que les compagnies s'engagent dans des procédures de vérification de la légalité et de certification, et que de tels producteurs soient liés directement avec les acheteurs. Pour permettre de tels liens, le WWF a créé le Réseau Global Forêt et Commerce (Global Forest and Trade Network ou GFTN).

TRAFFIC, avec le WWF, développe un cadre légal pour soutenir les pays du bassin du Congo dans leurs efforts pour améliorer la gouvernance de leurs ressources forestières et empêcher l'exploitation illégale. Financé par la Commission européenne, ce

projet dirigé par le WWF et pour lequel TRAFFIC est un partenaire, a cinq composantes, incluant le développement de principes, de critères et d'indicateurs (PC&I) de la légalité de l'industrie du bois et des opérations forestières.

Les PC&I pour le GFTN, qui seront finalisés rapidement, sont prêts pour les pays suivants d'Asie et d'Afrique : la Chine, la Malaisie, le Vietnam, le Gabon, la RCA, la République du Congo et la RDC. Le principal objectif est de faire en sorte qu'il soit plus facile pour les acheteurs de différencier des produits de bois produits légalement de ceux qui ne le sont pas, répondant ainsi aux demandes du marché international pour des produits conformes aux législations nationales qui se réfèrent à tous les aspects de l'exploitation des forêts. Cela est fait en spécifiant les obligations légales vérifiées sur l'origine des bois, leur production, leur transport, leur transformation, leur commerce, ainsi que leur impact corollaire sur l'environnement, la conservation et le social - en se focalisant sur les lois nationales, les réglementations, les normes, les circulaires administratives, y compris les obligations contractuelles qui couvrent toutes ces parties. La légalité des opérations forestières et leur appartenance aux réglementations nationales qui sauvegardent les standards approuvés des principes sociaux, environnementaux et de conservation dans les pays est d'une importance majeure du point de vue de la demande des consommateurs.

Cette évaluation du cadre de la légalité soutient le travail de la COMIFAC dans le bassin du Congo, et est liée à son document stratégique clé, le Plan de Convergence, en particulier son axe thématique sur la valorisation durable des ressources forestières.

Les PC&I soutiendront aussi directement l'application du plan d'action de la Commission européenne pour 'l'amélioration de la gouvernance et l'application des lois concernant l'exploitation des forêts et le commerce des produits bois' (FLEGT), en particulier : (i) en faisant la promotion de solutions justes et équitables aux problèmes d'exploitation illégale des forêts qui n'ont pas d'effets négatifs sur les personnes pauvres ; (ii) en soutenant les pays partenaires pour créer des systèmes pour vérifier que le bois a été prélevé légalement ; (iii) en faisant la promotion de la transparence de l'information ; (iv) en faisant la promotion de réformes politiques, et en renforçant les capacités de la société civile et des gouvernements des pays partenaires.

References :

Canby, K., Hewitt, J., Bailey, L., Katsigris, E., and Sun, X. F. (2007). *Forest products trade between China and Africa: An analysis of imports and exports*. Forest Trends, Washington. x + 36pp.

Greenpeace (2007). *Carving up the Congo*. Greenpeace, The Netherlands. 92pp.

World Bank and WWF Forest Alliance (2002). *Forest law assessment in selected African countries*. Published by SGS Trade assurance Services, Geneva, Switzerland, 30 October 2002.

La légalité des opérations forestières est d'une importance majeure pour les pays consommateurs



FRANCE

Le 12 mars 2008, 215 trophées de chasse d'espèces protégées ont été saisis chez un taxidermiste dans la banlieue de Paris par les agents des douanes de la brigade de surveillance de Blanc-Mesnil, en collaboration étroite avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Les spécimens saisis comprennent des dents, des peaux, des pieds et des défenses d'éléphants (CITES I) ; des peaux de guépard *Acinonyx jubatus* (I) de léopard *Panthera pardus* (I) d'ours brun *Ursus arctos* (I/II) et d'ours polaire *U. maritimus* (II) ; deux tigres *Panthera tigris* (I) et deux

lions *P. leo* (I) naturalisés ; un léopard entier *P. pardus* ; 33 crânes de babouins ; 68 dents d'hippopotames *Hippopotamus amphibius* (II) ; deux peaux de varan du Nil *Varanus niloticus* (II) et de zèbre d'Hartmann *Equus zebra hartmannae* (II). La valeur totale des spécimens a été estimée à 100 000 euros.



Peaux de varan du Nil, *Varanus niloticus*, saisies par la douane française

Le 21 mars, les mêmes officiers ont découverts, dans les locaux d'un autre taxidermiste, 137 trophées de chasse d'animaux d'espèces protégées, dont des espèces rares d'oiseaux qui étaient gardées au congélateur. Les taxidermistes n'ont pas été capables de produire les documents CITES requis ou ont produit des faux documents ou inapplicables.

Source : *20Minutes.fr*, éditions du 01/04/2008

Le 23 avril 2008, 861 parties de peaux de serpents ont été saisies par les agents des douanes de la brigade de surveillance extérieure de Saint-Louis Route (Haut-Rhin) lors du contrôle à l'entrée en France d'un véhicule immatriculé en Allemagne.

Les échantillons bruts de peaux de serpents appartenaient à différentes espèces, dont 2 peaux d'anacondas *Eunectes sp.* (II) d'une longueur de plus de 4 mètres chacune. La saisie a porté également sur des objets en peaux de serpents : ceintures, bracelets et porte-clés.

Ces peaux étaient vraisemblablement destinées à la fabrication d'articles de maroquinerie. Les personnes contrôlées, deux résidents allemands qui revenaient d'Italie, n'ont pu fournir aucun justificatif.

Source : *Douane française*

SUISSE

En mars 2008, un collectionneur romand de trophées d'espèces protégées a été inculpé pour avoir donné de faux renseignements à la douane et avoir importé des pièces sans certificat CITES. Walter Pavel, chargé d'information à l'Administration fédérale des douanes, a indiqué que l'enquête sur le trafic a duré trois ans.

En septembre les inspecteurs de la Section anti-fraude douanière de Lausanne avaient découverts les trophées lors d'une perquisition au domicile du collectionneur. Se présentant comme un passionné depuis l'enfance de nature et d'animaux, l'homme avait exposé sur les murs et aux sols des peaux d'ours, de lion *Panthera leo* (I), de guépard *Acinonyx jubatus* (I), de zèbre, de lynx ou encore de python, des carapaces de tortue, des chapeaux en léopard *Panthera pardus* (I), un crocodile entier et une centaine de statuettes en ivoire. Au total, l'appartement était rempli de 300 trophées dont 200 illégaux. Selon l'enquête, le collectionneur a acquis plus de 600 pièces venant du monde entier et de Suisse pour une valeur totale de 100 000 francs (64 630 EUR). Il en a également revendu illégalement 350 autres.

Il a acquis ou cédé des pièces à une centaine de personnes durant quatre ans, de décembre 2003 à septembre 2007. Il passait le plus souvent commande sur Internet et se faisait livrer par la poste les colis pourvus d'une indication ne correspondant pas au contenu.

Source : <http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=200001&sid=8888631>

CAMEROUN

En avril 2008, deux trafiquants d'espèces sauvages ont été arrêtés à Douala, dans la Province du Littoral, après avoir été trouvés en train d'essayer de vendre des peaux de léopard *Panthera pardus* (I), ainsi que des trophées d'autres espèces. L'arrestation fut prise en charge par la Délégation Provinciale des Forêts et de la Faune en collaboration avec les forces de l'ordre, la Justice et l'organisation 'The Last Great Ape' (LAGA), et fait partie d'un programme national lancé en 2003 par le gouvernement du Cameroun, avec l'assistance technique de LAGA dont l'objectif est la mise en oeuvre efficace de la loi du pays datant de 1994 pour la protection des espèces sauvages. Le programme d'application de la loi est destiné aux trafiquants riches plutôt qu'aux habitants des villages.

Source : *Cameroon Tribune*, 17 avril 2008, www.cameroon-tribune.net

Le tribunal de Mundemba (ville située au sud ouest du Cameroun), a récemment rendu un jugement qui pourrait agir comme une 'soupape de sécurité' pour les espèces sauvages dans et aux alentours de la forêt tropicale la plus ancienne et la plus diversifiée d'Afrique, le parc national de Korup. Ce tribunal a condamné un braconnier notoire d'éléphants à cinq ans de prison, peu de temps après que des agents de sécurité aient perquisitionné sa cachette et trouvé des preuves. Au moment de son arrestation, Akah Job (le braconnier) avait tué huit éléphants (I). La sécurité est à la recherche d'un complice qui serait son fournisseur d'armes et de munitions dans la ville de Kumba, à 80 kilomètres. Les gardes de la chasse du Ministère de la Forêt et de la Faune (MINFOF) basé dans la petite ville de Mundemba, avec le soutien des officiers de sécurité de la gendarmerie, ont trouvé



Akah en possession de 9 défenses d'éléphants pesant près de 8kg, environ 15kg de viande d'éléphant et 8 queues d'éléphants. Les deux jours de marche nécessaires pour atteindre le village d'E-sukutan furent payant, permettant l'arrestation du braconnier décrit par les habitants du village comme très audacieux. Des armes à feu, des cartouches et des pièges ont aussi été saisis.

Défenses et
queues
d'éléphants
saisies au
Cameroun

Source : WWF Cameroun

Trafic sur Internet

Une opération menée en 2008 par les autorités et les forces de maintien de l'ordre, avec l'appui technique de LAGA, a conduit à l'arrestation d'un escroc alors qu'il tentait de vendre par Internet à un client en Belgique un chimpanzé (I) au prix de 2 000 Euros en utilisant des documents officiels falsifiés et un permis CITES. Des enquêtes sur ses possibles liens avec d'autres formes de fraude comme l'immigration illégale ou de l'adoption frauduleuse sont toujours en cours.

Source : LAGA

SOUDAN

En août 2008, le Ministère de l'Intérieur du gouvernement soudanais a annoncé la découverte d'un commerce illégal d'ivoire important, suite à une saisie dans le pays de 470 objets en ivoire et l'arrestation de plusieurs suspects. Les objets saisis comprenaient 30 sculptures et 147 bracelets en ivoire.

Source : www.afrol.com/printable_article/30180, 7 août 2008

JAPON

Le 5 décembre 2007, des officiers de la Division pour la Protection du Consommateur et de l'Environnement du Département de la Police Métropolitaine de Tokyo ont arrêté un ancien propriétaire de magasin d'animaux pour avoir falsifié des cartes d'inscriptions et vendu deux tortues étoilées *Astrochelys (=Geochelone) radiata* (I). La carte d'inscription est nécessaire pour le commerce légal d'espèces protégées sous la Loi pour la Protection de la Faune et de la Flore Sauvages en Voie de Disparition (LCES). Le suspect avait reproduit les cartes pour les tortues, à partir d'une carte qu'il avait déjà pour le commerce de Scléropage d'Asie *Sclerophagus formosus* (I), et les avait vendu à un magasin d'animaux.

Source : Nippon Television Network News 24, 10 septembre 2007, www.news24.jp

CANADA

Le 24 avril 2008, au tribunal de la Province de Richmond, Colombie Britannique, Loan Thi Dinh de Vancouver a été condamné pour possession illégale de 32 mollusques *Haliotis kamtschatkana*, une espèce de gastéropode marin inscrite sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN. La personne a fait l'objet d'une amende de CAD7000 (4371 EUR) à payer dans l'année, et a été contrainte de rendre à la Couronne les mollusques élevés illégalement.

L'enquête commença le 29 avril 2006 lorsque le département Pêches et Océans Canada (DFO) fut informé par des employés d'Air Canada à Prince Rupert, Colombie Britannique, qu'une femme transportait des mollusques sur un vol de Prince Rupert à Vancouver. A l'atterrissage de l'avion, des officiers de la DFO et un officier de la Gendarmerie Royale du Canada inspectèrent les bagages de Dinh, dans lesquels ils trouvèrent les spécimens (voir *TRAFFIC Bulletin* 21(1):40).

Source : Pêches et Océans Canada communiqué de presse, www.dfo-mpo.gc.ca/media/npres-communique/2008/pr22-fra.htm, 11 août 2008; UICN (2008). 2008 UICN Liste Rouge des espèces menacées. www.iucnredlist.org, le 21 octobre 2008.

USA

Le 6 août 2008, à Akron, Ohio, Tania Siyam, une citoyenne canadienne, a été condamnée à cinq ans de prison et a une amende de 100 000 USD (77 243 EUR) pour avoir importé illégalement du Cameroun aux États-Unis d'Amérique de l'ivoire brut d'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana* (I). La condamnation est le résultat d'une enquête des agents spéciaux du Service de la pêche et de la faune des États-Unis d'Amérique, des officiers des espèces sauvages du département Environnement Canada et du bureau d'avocat à Cleveland, Ohio.

Source : Communiqués de presse bureau d'avocat des États-Unis, district du Sud de la Floride, 9 octobre 2008, www.usdoj.gov; US Fish & Wildlife Service news releases, 7 août 2008

AUSTRALIE

Le 3 avril 2008, au tribunal du Downing Centre District, Sydney, Antonius Duindam a été condamné à quatre mois et 25 jours de prison après avoir essayé d'introduire clandestinement en Australie les œufs de 10 perroquets youyou du Sénégal *Poicephalus senegalus* (II) à l'aéroport de Sydney, provenant des Pays Bas via Hong Kong. Les œufs étaient cachés dans un vêtement spécialement conçu qu'il portait. Duindam avait déjà purgé sa peine depuis son arrestation en 2007.

Source : communiqués de presse de la douane australienne, 3 avril/ 10 avril/ 11 avril/ 16 mai/ 20 mai 2008; www.abc.net.au/news/stories/2004/11/13/1242752.htm, 30 avril 2008; Département de l'environnement, de l'eau, du patrimoine et des arts, gouvernement d'Australie



TRAFFIC INTERNATIONAL

219 a Huntingdon Road, Cambridge, CB3 0DL, UK.
Tél: (44) 1223 277427; fax (44) 1223 277237;
email: traffic@traffic.org

BUREAUX REGIONAUX

Afrique de l'Est et du Sud

c/o WWF Southern Africa Regional Programme Office. PO Box CY 1409, Causeway, Harare, Zimbabwe. Tél: (263) 4 252533 / 252534; fax: (263) 4 703902; email: traffic@wwfsarpo.org

Afrique centrale

c/o UICN - PACO, P.O.Box: 5506 Yaoundé (Cameroon)
Tél: +237 22 06 74 09; fax: +237 22.21.64.97

Amérique du Nord

c/o WWF-US. 1250 24th Street, NW, Washington DC 20037, USA.
Tél: (1) 202 293 4800; fax: (1) 202 775 8287; email : tna@wwfus.org

Amérique du Sud

Av. De los Shyris 2680 y Gaspar de Villaroel, Edificio MITA COBADELSA, Penthouse (PH), Quito, Equateur.
Tél: (5932) 226 1075 (ext.400); fax: (5932) 226 1075 (ext.230);
email : tsam@traffic.sur.iucn.org

Asie de l'Est

Room 2001, Double Building, 22 Stanley Street, Central, Hong Kong.
Tél: (852) 2530 0587; fax (852) 2 530 0864;
email : trafficea@biznetvigator.com

Asie du Sud-Est

Unit 9-3A, 3rd Floor, Jalan SS23/11, Taman SEA, 47400 Petaling Jaya, Selangor, Malaisie. Tél: (603) 7880 3940; fax: (603) 78820 0171;
email : tsea@po.jaring.my

Europe

c/o TRAFFIC International, 219a Huntingdon Road, Cambridge, CB3 0DL, UK. Tél: (44) 1223 277 427; fax: (44) 1223 277237
email : contact@traffic-europe.com

Inde

c/o WWF India Secretariat, 172-B Lodi Estate, New Delhi-110 003, India. Tél: (91) 11 41504786; fax: (91) 11 43516200;
email : ssinha@wwfindia.net

Océanie

PO BOX U115. University of Wollongong. NSW 2522, Australie.
Tél:(61) 24221 3221; fax : 24221 3346;
email : traffic@traffico.org

PUBLICATIONS sur www.traffic.org

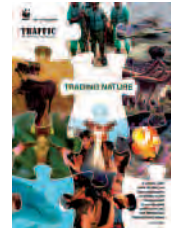
'Night Time Spinach': Conservation and livelihood implications of wild meat use in refugee situations in north-western Tanzania.

Un rapport de G. Jambiya, S.A.H. Milledge et N. Mtango.
2007. 54 p. (en anglais).



Trading Nature: A report, with case studies, on the contribution of wildlife trade management to sustainable livelihoods and the Millennium Development Goals.

Un rapport de D. Roe.
2008. 84 p. (en anglais).



LA PRODUCTION D'INFO TRAFFIC N°9 A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE GRÂCE AUX SOUTIENS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET DU WWF/TRAFFIC ALLEMAGNE

Rédacteur en chef
Stéphane Ringuet

Secrétaire de rédaction
Mise en page
Julia Cheftel

Ont contribué au présent numéro

Henriette Bikie, Steven Broad, Chen Hin Keong, Amélie Knapp, Roland Melisch, Cleto Ndikumangenge, Germain Ngandjui, Stéphane Ringuet et Martin Tchamba.

Merci à l'ensemble du réseau TRAFFIC, au WWF Belgique ainsi qu'à LAGA et au WWF CARPO pour leur aimable collaboration.

info TRAFFIC est imprimé à 3000 exemplaires et distribué principalement en Afrique francophone. Il est disponible, sur demande, jusqu'à épuisement du stock et téléchargeable sur www.traffic.org

Impression: Claes Printing s.a., Bruxelles.
Papier recyclé.

© TRAFFIC Europe 2007